



3.2.b Plan de zonage – Partie ville

MODIFICATION

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du
22 mai 2015.

Le Maire



Mai 2015

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES PARTIE VILLE		
N°	Nature de l'opération projetée	Bénéficiaire
1	Equipement municipal	Commune
2	Aire de stationnement	Commune
3	Equipement public en lien avec les ateliers municipaux	Commune
4	Prolongement de la rue Malraux	Commune
5	Amorce de voirie rue René Schmitz - Emprise 8 mètres	Commune
6	Jonction rue de Marichal Joffre - rue du Dr. Schweitzer - Emprise 8 mètres	Commune
8	Elargissement de la rue Ste Odile - Emprise 10 mètres	Commune
9	Prolongement de la rue des Sables vers l'Ouest Emprise 8 mètres	Commune
10	Amorce de liaison rue de l'Argillière - rue de Faldersch Emprise 8 mètres	Commune
11	Amorce de liaison route de Colmer - Neugersatz Emprise 8 mètres	Commune
13	Elargissement du Herrengraben - Emprise 6 mètres	Commune
14	Rue du Cerf - Emprise 8 mètres	Commune
15	Amorce de voirie rue de l'Abbé Sogefé - Emprise 8 mètres	Commune
16	Amorce de voirie rue de Marichal Joffre - Emprise 8 mètres	Commune
17	Amorce de voirie rue du Dr. Schweitzer - Emprise 8 mètres	Commune
18	Elargissement à 6 mètres de la rue du Merle	Commune
19	Elargissement à 7,50m de la rue Schwind - rue du Marichal Joffre	Commune
20	Elargissement du chemin rural Erberg	Commune
21	Elargissement du chemin rural Aussenrot-Kloisfeldweg Emprise 10 mètres	Commune
22	Elargissement et aménagement de la RN 83	Etat
23	Elargissement de la rue du Lieutenant Capelle	Commune

LIMITES

----- limite communale -----

----- limite de zone ou de secteur -----

----- alignement obligatoire -----

----- marge de recul -----

EMPLACEMENTS RESERVES

1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

2

SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L. 130-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

* arbre remarquable

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art. L. 125-1-5 du code de l'urbanisme

bâtiment à protéger

secteur de bosquets près vergers à protéger

zone non aedificandi

sens de faillage

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE					
Numéro	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernées	Programme
1	rue Sainte Odile	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	La totalité de la surface de plancher du programme doit être affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux
2	rue des trois-Epis à Logelbach	S.18.116 à 118-78-115	UC	3690 m²	



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'une des limites de zone ou de secteur.